

*Présentation*

# Principaux dispositifs régionaux d'aide aux entreprises

Juin 2024



# Sommaire

Des solutions adaptées à la taille et aux enjeux de toutes les entreprises. Plusieurs leviers d'intervention :

1. Aide à la création d'entreprise
2. Subventions
3. Prêts et garanties
4. Interventions en fonds propres
5. Accompagnements sur mesure
6. Réseau Île-de-France Entreprises



# La Région Île-de-France au service des entreprises :

Un large panel de solutions adaptées à la taille et aux enjeux de votre entreprise



## Commerçants, artisans



## TPE

y compris associations avec activité économique



## PME

y compris associations avec activité économique



## ETI

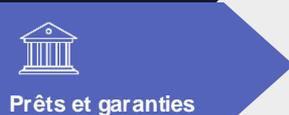


Chèque numérique  
Chèque efficacité énergétique  
Aide à l'acquisition de véhicules propres  
Aides aux entrepreneuses  
Soutien aux commerces de proximité

Pack Quantique  
Chèques cyber  
Chèque prévention  
TP'UP  
Innov'UP

Chèque prévention  
Chèques cyber  
PM'UP  
PM'Up Jeunes pousses industrielles  
Innov'UP

Innov'UP



Prêt croissance TPE  
Prêt d'amorçage  
Prêt transition écologique

Prêt transition écologique



Fonds Île-de-France Réindustrialisation  
Inv-ESS Île-de-France amorçage



Entrepreneur#Leader

Accélérateur ESS  
Team France Export  
SEM Île-de-France Investissements et territoires  
Parcours de sensibilisation et co-développement

Pack IA  
Programme Compétitivité et  
Décarbonation de l'Industrie

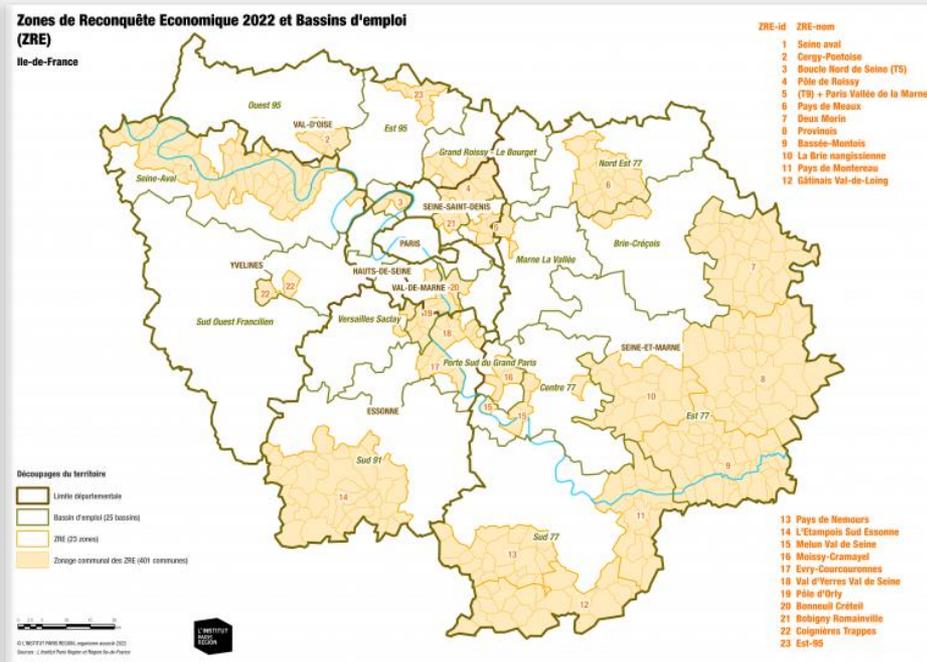
# Zones de Reconquête Economique (ZRE) :

## des moyens renforcés pour 23 zones fragilisées par la crise sanitaire

La Région Île-de-France est à pied d'œuvre pour **renforcer la lutte contre les inégalités** et **dynamiser ces territoires plus durement touchés par la crise économique** provoquée par la pandémie de Covid-19.

La Région et ses partenaires concentrent leurs moyens pour :

- ▶ Offrir aux habitants les mêmes opportunités d'emploi qu'ailleurs en Île-de-France,
- ▶ Encourager les entreprises qui y sont implantées à investir et à recruter sur place,
- ▶ Attirer de nouvelles entreprises.



1

# Aide à la création d'entreprise

# Entrepreneur#Leader :

## 3 étapes pour faciliter la création et la reprise d'entreprise

Plus de 55 000 entrepreneurs accompagnés sur la période 2017-2023, dont 52% de femmes

### 1. JE CREE MON ENTREPRISE

Un accompagnement sur environ 7 mois :

- **Jusqu'à 10 heures de conseil** pour vos études, business plans, conseils juridiques...
- **Des ressources digitalisées**

### 2. JE FINANCE MON ENTREPRISE

Un panel de solutions pour structurer financièrement votre projet et mobiliser un financement adapté :

- **Jusqu'à 50 000 € d'aides (et 120 000 € pour des projets innovants)**

### 3. JE DIRIGE MON ENTREPRISE

Un accompagnement pour sécuriser le démarrage de votre activité et s'engager dans une dynamique de réseau :

- **Jusqu'à 3 ans de coaching**
- **Accès privilégié au réseau d'entrepreneurs** et aux solutions de nos partenaires

La Région se tient aux côtés des réseaux locaux et **finance des prêts d'honneur dédiés aux créateurs d'entreprises** (+ de 26 M€ engagés depuis 2015)

# Aide aux entrepreneuses pour la réduction des inégalités : une aide forfaitaire pour réduire les inégalités d'accès à l'entrepreneuriat

La Région s'engage pour **inciter les femmes à entreprendre** et alléger le poids des charges financières, mentales et pratiques qui pèsent sur elle en proposant une aide forfaitaire destinée aux femmes ayant au moins 1 enfant à charge engagées dans un parcours entrepreneurial.

## Quelle est la nature de l'aide ?

- **Subvention de 1000 €** pour les femmes ayant à charge au moins 1 enfant de moins de 12 ans et **2000 €** pour les femmes ayant à charge au moins 1 enfant en situation de handicap de moins de 18 ans.

## Qui peut en bénéficier ?

Les femmes dirigeantes (gérantes, présidentes) inscrites dans un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise d'**Entrepreneur#Leader (phases 2 et 3)** ou de l'incubateur de la Région, **le Perqo**, et ayant recours à un mode onéreux de garde d'enfant.



*Assises de l'Entrepreneuriat féminin,  
organisées par la Région le 8 mars 2023*



2

# Subventions



**Les chèques :  
des aides pour s'engager dans les  
transitions digitale &  
écologique, soutenir les commerces  
de proximité, anticiper les difficultés...**



# Chèque efficacité énergétique :

pour aider les petites entreprises à faire face à la crise énergétique

Depuis son lancement, plus de 1200 TPE accompagnées dans leur transition énergétique ! (8 millions d'euros)

Pour aider les entreprises à **investir dans des équipements** ayant pour but de :

- ▶ diminuer les consommations d'énergie ou d'eau,
- ▶ améliorer l'isolation et la qualité de l'air intérieur,
- ▶ développer les mobilités douces,
- ▶ ou développer la consigne pour le réemploi et la gestion des déchets.

**Quelle est la nature de l'aide ?**

- **Subvention jusqu'à 10 000 €**
- Taux maximal d'intervention de 50%

**Qui peut en bénéficier ?**

Les entreprises de moins de 20 salariés.



# Le chèque numérique :

pour accompagner la transition digitale des commerçants & artisans

Depuis 2020, plus de 9 000 artisans et commerçants accompagnés ! (10,6 millions d'euros)

Pour maintenir et **développer l'activité des artisans et commerçants de proximité grâce au digital** (solutions de gestion, publicité digitale, développement ou acquisition de site web...).

**Quelle est la nature de l'aide ?**

- Subvention jusqu'à 1 500 €
- Taux maximal d'intervention de 50%

**Qui peut en bénéficier ?**

Les commerçants ou artisans avec un effectif de moins de 20 salariés.



# Le chèque diagnostic Cyber :

pour aider les PME à se prémunir contre les menaces Cyber

Pour mieux **évaluer son dispositif de sécurité** et mettre en place les mesures les plus pertinentes pour gagner en résilience.  
Ce chèque est cumulable avec le chèque investissement Cyber.

## Quelle est la nature de l'aide ?

Subvention jusqu'à 5 000 €

- Taux d'intervention jusqu'à 80%

## Qui peut en bénéficier ?

Les entreprises entre 10 et 250 salariés.

Le diagnostic devra être réalisé par un tiers francilien certifié.



# Le chèque investissement Cyber :

pour aider les TPE & PME à renforcer leurs dispositifs de sécurité SI

Pour **s'équiper face à la menace Cyber** et financer les mesures de protection réseau, mesures de mise en conformité aux règlements RGPD ou RGS, les solutions de protection des sites et applications web, les investissements matériels (caméra, matériel de protection)...

Quelle est la nature de l'aide ?

- Subvention jusqu'à 2 500 € pour les TPE
- Subvention jusqu'à 10 000 € pour les PME
- Taux d'intervention jusqu'à 50%

Qui peut en bénéficier ?

Les TPE (y compris de moins de 10 salariés) et les PME.

Pour bénéficier du chèque investissement Cyber, les PME devront avoir réalisé un diagnostic par tiers labellisé par un acteur reconnu en amont de leur demande .



# Le chèque prévention :

pour favoriser l'accès des entreprises aux procédures amiables de prévention

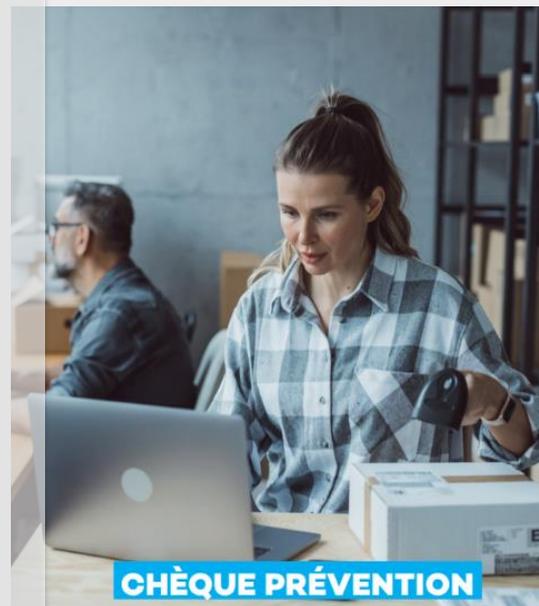
Dans un contexte d'augmentation des défaillances, la Région se mobilise pour **favoriser l'accès des entreprises franciliennes aux procédures amiables de prévention**, afin de préserver l'activité et les emplois.

## Quelle est la nature de l'aide ?

- **Subvention de 5 000 € maximum** (taux d'intervention de 50%)
- Dépenses éligibles : frais de greffe, honoraires de l'expert-comptable, commissaire aux comptes ou mandataire

## Qui peut en bénéficier ?

Les artisans, commerçants, sociétés commerciales et associations ayant une activité économique et qui ont ouvert une procédure de prévention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou qui ont abouti à un accord avec les créanciers et/ou partenaires.



# Soutien aux commerces ruraux de proximité :

pour sauvegarder le commerce et l'artisanat de proximité dans les territoires ruraux

Pour l'acquisition de fonds commerciaux et artisanaux, d'équipements et matériels professionnels, les investissements immatériels, les travaux d'aménagement ou d'extension des locaux professionnels, la mise aux normes (environnementales, sanitaires, accessibilité).

## Quelle est la nature de l'aide ?

- Jusqu'à **50 000€**, avec un seuil minimal de dépenses d'investissements de 10 000€ pour les commerces sédentaires et 7 000€ pour les non-sédentaires (taux d'intervention de 30% max.)

## Qui peut en bénéficier ?

Commerces de proximité dont l'établissement est situé dans une **commune de moins de 10 000 habitants**, dont le **CA est inférieur à 1M€** et dont le projet porte sur une **surface de vente n'excédant pas 300 m<sup>2</sup>**.





# Zoom sur la « Gamme Up »

# TP'UP et PM'UP

## Souveraineté Transition écologique & énergétique :

Pour des projets de transformation écologique, production de produits / services stratégiques sur le territoire, sauvegarde d'activités ou savoir-faire menacés ou projets à fort potentiel de création d'emplois.  
**Les projets doivent présenter un axe de développement dédié à la transition écologique et énergétique.**

### TP'UP

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Subvention jusqu'à 55 000 €**  
(et **82 500 €** pour les projets localisés en ZRE ou projets présentant un fort impact écologique)

Qui peut en bénéficier ?

Les TPE et associations avec une activité économique.

Pour en savoir plus :

[www.iledefrance.fr/tpup-souverainete-transition-ecologique-et-energetique](http://www.iledefrance.fr/tpup-souverainete-transition-ecologique-et-energetique)

### PM'UP

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Subvention jusqu'à 250 000 €**  
(et **375 000 €** pour les projets localisés en ZRE ou projets présentant un fort impact écologique)

Qui peut en bénéficier ?

Les PME et associations avec une activité économique.

Pour en savoir plus :

[www.iledefrance.fr/pmup-souverainete-transition-ecologique-et-energetique](http://www.iledefrance.fr/pmup-souverainete-transition-ecologique-et-energetique)

+ 500 entreprises soutenues sur la période 2018-2023  
(+ de 19 millions d'euros)

920 entreprises accompagnées sur la période 2018-2023  
(150 millions d'euros)

# PM'UP Jeunes pousses industrielles :

## pour soutenir les projets d'implantation de première usine

En 2023, 10 projets soutenus (7,7 millions d'euros)

Ce dispositif soutient les **projets d'implantation d'une première usine tournée vers la décarbonation, l'efficacité énergétique et la circularité** des processus de production : investissements matériels et immatériels (ligne de production), conseil industriel, recrutements de fonctions industrielles, innovation industrielles...

Ce dispositif fonctionne sous forme d'appel à projet annuel.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Subvention jusqu'à 1 000 000 € par projet (et 1 200 000 € pour les projets localisés en ZRE)
- Taux de subvention jusqu'à 50%

Qui peut en bénéficier ?

Les PME et associations avec une activité économique.



# Innov'up :

pour les projets d'innovation, à tous les stades de maturité du projet

2 200 projets innovants soutenus en Île-de-France entre 2018 et 2023 ! (130 millions d'euros)

Pour **accompagner les projets en lien avec les priorités d'intervention régionale** : transition écologique, bien vieillir, innovation sociale ou innovation sur les filières stratégiques régionales (numérique, énergies décarbonées, aéronautique, santé, cosmétique, agro-alimentaire, deeptechs...).

Quelle est la nature de l'aide ?

- Subvention de 30 000 € à 500 000 € et AR jusqu'à 3M €
- Un taux d'intervention jusqu'à 70%

Qui peut en bénéficier ?

Les TPE, PME et ETI, y compris associations ayant une activité économique.

En partenariat avec **bpi**france





# Les aides dédiées à la transition écologique des entreprises

# Innov'UP Expérimentation Transition écologique des territoires :

Pour **expérimenter en conditions réelles des solutions innovantes répondant aux priorités identifiées par la Région** dans le cadre de son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, Impact 2028.

Les solutions doivent être expérimentées avec les acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre de la transition du territoire (communes, EPCI, syndicats...).

## Quelle est la nature de l'aide ?

- Jusqu'à **1 million d'€ de soutien**, dont 500 000 € sous la forme de subvention
- Taux d'intervention jusqu'à 45%

## Qui peut en bénéficier ?

TPE, PME et ETI, y compris les associations ayant une activité économique

Collectivités territoriales, groupements et entreprises mandatées en tant que terrains d'expérimentation

En partenariat avec

**bpi**france

SOLARIMPULSE  
FOUNDATION

cap-digital  
Paris Région

CONSTRUIRE  
AU FUTUR  
HABITER  
LE FUTUR

## Priorités :



Eco-  
construction



Déchets &  
ressources



Energie



Nature &  
biodiversité



Adaptation  
& résilience



Mobilité &  
logistique

# Aide aux véhicules propres :

pour accompagner les professionnels dans l'acquisition de véhicules propres

## *Pour les communes et professionnels*

La Région aide les petites entreprises à **acquérir un ou plusieurs véhicules propres** (électrique, hydrogène ou GNV). Voitures éligibles disponibles sur [cette page](#), si leur prix n'excède pas 47 000€ avant aides publiques.

### Quel est la nature de l'aide ?

- Subvention de 1 500 € à 30 000 € en fonction du véhicule

### Qui peut en bénéficier ?

Les TPE et PME de moins de 50 salariés, communes franciliennes de moins de 10 000 habitants.

### Pour en savoir plus :

<https://www.iledefrance.fr/acquisition-de-vehicules-propres-par-les-communes-et-les-professionnels>

## *Pour le commerce ou l'artisanat ambulant*

La Région aide les professionnels à acquérir un **camion-magasin à motorisation électrique ou hydrogène** pour les commerçants ou artisans souhaitant lancer une activité de tournées dans les communes rurales d'Île-de-France.

### Quel est la nature de l'aide ?

- Subvention de 15 000 € (50% du prix du véhicule max.)

### Qui peut en bénéficier ?

Les TPE dont le chiffre d'affaires n'excède pas 2M € et dont le siège social est situé dans une commune francilienne de moins de 10 000 habitants, ou dans un EPCI rural dont le siège est situé hors unité urbaine de Paris

### Pour en savoir plus :

<https://www.iledefrance.fr/commerce-ou-artisanat-ambulant-acquisition-de-vehicules-propres>

# Aide au développement des énergies renouvelables électriques

pour financer les études et travaux d'installation photovoltaïques, de production d'hydrogène ou d'hydro-électricité

## Quelle est la nature de l'aide ?

- Jusqu'à **50 000 € pour des études préalables** (taux d'intervention de 50% maximum)
- Jusqu'à **200 000 € pour des travaux de préparation de toiture à l'installation de panneaux solaires** (taux d'intervention de 50% max.)
- Jusqu'à **300 000 € pour des installations photovoltaïques** (taux d'intervention de 50% max.)
- Jusqu'à **2 millions d'€ pour des installations de production d'hydrogène d'origine renouvelable ou de production d'hydro-électricité** (taux d'intervention de 30% max.)

## Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes morales, à l'exception de l'Etat et de ses établissements publics. A condition de ne pas faire de revente d'électricité en obligation d'achat en EDF.



# Chaleur et froid renouvelable : la Région et l'ADEME cofinancent la production et la distribution de chaleur et froid renouvelable

## Quelle est la nature de l'aide de la Région ?

- Jusqu'à **50 000€ pour des études préalables et schémas directeurs** (taux d'intervention de 50% maximum)
- Jusqu'à **300 000€ pour les projets de solaire thermique** (50% max.)
- Jusqu'à **1 M€ pour une chaufferie biomasse**
- Jusqu'à 70% du montant pour **une plateforme biomasse** (jusqu'à 100€ / m<sup>3</sup>, toutes aides publiques confondues)
- Jusqu'à **2 M€ pour une installation de géothermie superficielle**, de récupération d'énergie fatale, l'extension et la création de réseaux de chaleur alimentés en EnR&R (30% max.)
- Jusqu'à **3 M€ pour un doublet de géothermie profonde** (30% max.)

## Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes morales, à l'exception de l'Etat et de ses établissements publics.

Ces aides sont cumulables avec le Fonds Chaleur de l'ADEME IDF.

Ce dispositif est éligible au budget participatif écologique de la Région Île-de-France.



# Le fonds régional du tourisme

# Fonds régional du Tourisme :

## pour un tourisme plus qualitatif, plus respectueux et durable

La Région aide les collectivités et les professionnels du tourisme à **créer, développer l'offre d'activités et de loisirs, à accélérer la digitalisation de l'offre touristique et à soutenir la création d'hébergements touristiques durables** en lien avec les thématiques visées du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028.

### Quelle est la nature de l'aide ?

- **Subventions jusqu'à 400 000 €** en fonction du projet et de la structure (et jusqu'à 200 000 € pour les entreprises privées et associations)
- Un taux d'intervention jusqu'à 50% pour les projets portant une forte dimension durable et/ou en ZRE
- Une aide régionale attribuée sur la base de critères d'éco-conditionnalité

### Qui peut en bénéficier ?

Les collectivités locales et leurs groupements, les entreprises privées et publiques locales (SEM, SPL...), les établissements publics, les associations, les syndicats mixtes d'aménagement et de gestion.





3

# Prêts et garanties

# Prêt transition écologique Île-de-France

## un nouvel outil pour accélérer la décarbonation de l'Île-de-France

**20 M€ de financements** pour financer les investissements de transition des entreprises répondant à l'un des objectifs suivants :

- ▶ Optimiser les procédés, ou améliorer la performance afin de diminuer les impacts sur l'environnement,
- ▶ Favoriser la mobilité « zéro carbone »
- ▶ Innover pour mettre des produits ou services sur le marché
- ▶ Favoriser un mix énergétique plus vertueux par l'intégration d'énergies renouvelables.

**Quelle est la nature de l'aide ?**

- **Prêt de 10 000€ à 500 000€** (prêts de 5 ou 7 ans) avec un taux préférentiel sans garantie personnelle

**Qui peut en bénéficier ?**

Les TPE et PME de plus de 3 ans, éligibles à la garantie de Bpifrance

En partenariat avec **bpi**france



# Prêts d'amorçage et prêts croissance TPE :

pour aider les petites entreprises à renforcer leur structure financière

## *Prêt d'amorçage*

Pour aider les petites entreprises innovantes à créer les conditions favorables à la préparation d'une levée de fonds.

### Quelle est la nature de l'aide ?

- Prêt entre 50 000 € et 300 000 € sans aucune garantie ou caution personnelle du dirigeant

### Qui peut en bénéficier ?

Petites entreprises de moins de 5 ans en phase d'amorçage ayant déjà bénéficié d'une aide publique à l'innovation.

### Pour en savoir plus :

[www.iledefrance.fr/prest-damorçage](http://www.iledefrance.fr/prest-damorçage)

## *Prêt croissance TPE*

Pour financer des investissements matériels et immatériels, l'augmentation du BFR des TPE et PME.

### Quelle est la nature de l'aide ?

- Prêt de 10 000 € à 50 000 € sur 5 ans avec un taux préférentiel sans sûreté réelle, ni garantie personnelle

### Qui peut en bénéficier ?

Entreprises de plus de 3 ans ayant entre 3 et 50 salariés.

### Pour en savoir plus :

[www.iledefrance.fr/prest-croissance-tpe](http://www.iledefrance.fr/prest-croissance-tpe)

# Le Fonds Régional de Garantie :

## pour renforcer les capacités de financement des PME

Plus de 8 000 bénéficiaires d'une garantie bancaire de la Région depuis 2016 !

Pour faciliter l'octroi de prêts bancaires aux entreprises ayant des projets de création, développement, transmission ou encore de décroissance.

### Quelle est la nature de l'aide ?

- **Co-garantie bancaire jusqu'à 80%**
- Pour financer : l'investissement matériel, le besoin en fonds de roulement, les opérations de renforcement de la structure financière, le rachat de fonds de commerce ou de parts sociales

### Qui peut en bénéficier ?

Les PME franciliennes ne répondant pas à la notion d'entreprises en difficultés

En partenariat avec **bpi**france



4

# Interventions en fonds propres

# Fonds invESS Île-de-France Amorçage :

## pour accompagner les structures de l'ESS dans leur développement

La Région Île-de-France, avec le soutien de INCO, Abeilles Assurances et Revital'Emploi, crée un Fonds d'amorçage de 35 millions d'euros dédié aux structures de l'ESS et structures à « impact » franciliennes.

### Quelle est la nature de l'aide ?

Participations en fonds propres (pour les structures à capital) et quasi-fonds propres (pour les associations) de **150 000 € et 500 000 €** (et jusqu'à 1 million d' € réinvestissements inclus)

### Qui peut en bénéficier ?

Tous les statuts juridiques, modèle économique marchand ou non-marchand, n'ayant pas encore réalisé de levée de fonds, avec moins de 5 ans d'existence

En partenariat avec



# Fonds Île-de-France Réindustrialisation : pour accélérer la réindustrialisation de son territoire tout en décarbonant l'économie

65 millions d' € pour soutenir la pré-industrialisation de start-up industrielles positionnées sur des technologies de rupture comme les nouvelles mobilités, le quantique ou encore la greentech.

## Quelle est la nature de l'aide ?

Tickets d'investissements en fonds propres compris entre **500 000 € et 6 millions d'euros** (refinancements inclus).

## Qui peut en bénéficier ?

Start-up industrielles innovantes en amorçage ou en phase d'industrialisation présentant un fort potentiel de création d'emplois en Île-de-France.

## Société de gestion :



5

# Accompagnements sur mesure

# Programmes de soutien à l'export

# Team France Export :

la Région accompagne les entreprises dans leur stratégie d'internationalisation

La Région Île-de-France, la CCI et Business France vous proposent de prendre contact avec l'un des 40 conseillers en Île-de-France pour un **accompagnement gratuit dans votre stratégie de développement international**.

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Référencement de prestataires, guides, conseils pour vous aider dans vos démarches** : définition de votre projet, choix de marchés, construction de votre équipe d'export ou la gestion des exportations
- **Sécurisation du financement via des solutions dédiées**

**TEAM  
FRANCE**  
— EXPORT —

**La Région emmène les entreprises à l'international !**

Suivez toutes nos manifestations d'intérêt :

- [Déplacement sur le salon CES 2025 à Las Vegas du 7 au 10 janvier 2025](#)

*Prise en charge à hauteur de 50% des frais de mission prospection, pour les PME, pour les déplacements internationaux*



# Des accompagnements pour les TPE-PME régionales

The slide features a dark blue background with decorative elements. On the left and right sides, there are sets of three parallel, slanted lines pointing towards the center. In the upper and lower center, there are two vertical orange lines. The main title is centered in white, italicized text.

# *Transition écologique & énergétique et décarbonation de l'industrie*

# Programme Compétitivité et Décarbonation de l'Industrie :

## pour aider les entreprises industrielles à transformer leur modèle d'affaires

La Région propose un accompagnement sur mesure pour aider les entreprises industrielles à engager une réflexion sur les **impacts des transitions numérique, énergétique et environnementale sur la stratégie et le modèle d'affaires de l'entreprise** ou pour apporter une réponse opérationnelle à un besoin court terme.

### Quelle est la nature de l'accompagnement ?

Une mission de conseil individuel en 2 étapes :

1. Réalisation d'un état des lieux et établissement d'une feuille de route (4,5 à 5 jours).  
Prise en charge par la Région à hauteur de 100% pour les PME et 50% pour les ETI.
2. Mise en œuvre de la feuille de route via des modules d'accompagnement (5 à 15 jours).  
Prise en charge par la Région et le CETIM à hauteur de 60% pour les PME et 30% pour les ETI.

### Qui peut en bénéficier ?

TPE à partir de 5 salariés, PME et ETI industrielles ayant au moins 1 site de production en Île-de-France.

En partenariat avec



# Parcours de sensibilisation et co-développement dédié à la transition écologique des entreprises

La Région et le Réseau Île-de-France Entreprises proposent aux TPE et PME franciliennes de s'engager dans un parcours de co-développement dédié à la transition écologique. Au programme : sensibilisation aux enjeux écologiques, présentation des moyens d'action disponibles et élaboration d'un plan d'actions pour engager sa structure dans la transition écologique.

Appel à manifestation d'intérêt **ouvert jusqu'au 5 septembre 2024 !**

Quelle est la nature de l'accompagnement ?

- **7 journées complètes en présentiel**, étalées sur 10 mois au siège de la Région Île-de-France à Saint-Ouen
- Dispositif collectif **pris en charge à 100 % par la Région**, sans reste à charge pour les entreprises sélectionnées

Qui peut en bénéficier ?

Les TPE et PME franciliennes.

En partenariat avec



# La SEM Île-de-France Investissements et territoires :

## l'outil patrimonial de la Région pour maintenir une industrie forte en Île-de-France

Créée en 2020, la SEM Île-de-France Investissements & Territoires investit dans des actifs immobiliers atypiques, en complément du marché. En lien avec les territoires, elle vise à **favoriser l'implantation d'entreprises en Île-de-France**, monter des tours de table d'investisseurs publics/privés et **accélérer la transition énergétique**.

### Quelle est la nature de l'accompagnement ?

- Investissements dans des actifs immobilier ou projets d'énergies renouvelables (apport en fonds propres, quasi-fonds propres)
- Rénovation (AMO, MOD, MOC, MOE)
- Conseil / accompagnement d'acteurs publics ou privés dans leurs projets immobiliers

Gouvernance :



# Smart Implantation

pour trouver le meilleur lieu où installer mon activité en Île-de-France

Un service régional en ligne destiné aux entreprises en recherche de locaux mais aussi aux territoires et agences d'attractivité, aménageurs, développeurs et promoteurs du territoire qui souhaitent valoriser leurs offres immobilières et foncières.

## Principaux objectifs :

- **Simplifier le parcours résidentiel des entreprises**
- **Valoriser l'offre territoriale et l'offre de biens** des professionnels dans la Région grâce à des données écosystémiques (transports, environnement économique etc.)
- **Fournir un outil de dialogue entre l'aménagement et le développement économique**
- **Ouvrir l'aménagement au grand public** en facilitant l'implication des Franciliens de la conception jusqu'à la concrétisation d'un projet de territoire





*Transition numérique, intégration de l'IA  
et accompagnement face aux risques  
Cyber*

# Pack IA : mettre l'intelligence artificielle au service de l'économie francilienne

Près de 100 projets accompagnés par an depuis 2019 !

La Région, conjointement avec le Hub France IA et l'institut des Mines-Télécom, accompagne les entreprises franciliennes dans leur projet IA afin de lever les verrous technologiques et accroître rapidement leur compétitivité en développant des projets à forte valeur ajoutée.

## Quelle est la nature de l'aide ?

- 37 000 € pour un accompagnement de 3 mois
- Taux d'intervention jusqu'à 50%

## Qui peut en bénéficier ?

PME et ETI franciliennes

En partenariat avec



# Urgence Cyber Île-de-France :

Une plateforme gratuite d'assistance et d'accompagnement en cas d'attaque Cyber

**La mission d'Urgence Cyber Île-de-France couvre un large champ d'actions**, de la déclaration de l'incident au suivi de l'intervention jusqu'à la résolution finale avec le soutien de prestataires Cyber labellisés.

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Service gratuit**
- Une équipe d'analystes spécialement formée est à l'écoute des victimes pour les accompagner et conseiller.

Qui peut en bénéficier ?

Les PME, ETI, collectivités territoriales et associations régionales

**Urgence Cyber**  
**îledeFrance**

Centre de réponse aux cyberattaques

**0 800 730 647**

Appel gratuit



*Des accompagnements dédiés aux  
Entreprises de l'Economie Sociale &  
Solidaire*

# L'accélérateur ESS : pour aider les PME de l'Economie Sociale & Solidaire à déployer leur impact à plus grande échelle

Depuis 2018, ce dispositif s'adresse aux entrepreneurs de **PME de l'ESS** désireux de faire changer d'échelle leur entreprise.  
Appel à manifestation d'intérêt **ouvert jusqu'au 20 septembre 2024 !**

Quelle est la nature de l'aide ?

- **24 mois d'accompagnement** réalisé par HEC Paris : diagnostics collectifs, mentorat, formations, missions de conseil personnalisées

Qui peut en bénéficier ?

Associations, coopératives et entreprises avec agrément (insertion, ESUS...)

En partenariat avec



6

# **Le Réseau Île-de-France Entreprises : pour s'engager dans une dynamique de réseau**

# Bénéficiez d'une aide de la Région et devenez membre du



## FÉDÉRER



Plus de 3500 entreprises actrices du dynamisme économique du territoire ont été sélectionnées par la Région Île-de-France



Vous êtes **bénéficiaire** d'une aide régionale ? La Région Île-de-France vous propose de devenir **membre de son Réseau !**

Le Réseau Île-de-France entreprises c'est :

- ▶ Un espace de rencontres, d'échanges, de partage de bonnes pratiques entre lauréats
- ▶ Un engagement pour le territoire au travers des rencontres avec les élus régionaux, de mentorat féminin,...



## ACCOMPAGNER

## ENGAGER



Une question ?

Ecrivez à [reseaudesentreprises@iledefrance.fr](mailto:reseaudesentreprises@iledefrance.fr)

# Vos contacts

[aides.economiques@iledefrance.fr](mailto:aides.economiques@iledefrance.fr)

Retrouvez toutes nos aides sur :

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets>

Conseil régional d'Île-de-France  
2 rue Simone Veil 93400 Saint-  
Ouen  
Tél. : +33 1 53 85 53 85

